

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



**Délibération 2015 – 012 du 05 février 2015**

L'an deux mil quinze, le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF (BAPAUME) – P. LAGUILLER (BUS) – V. CERF (CROISILLES) – V. HERMANT (BUCQUOY) – G. WATSON (BULLECOURT) – D. TABARY (FONTAINE-LES-CROISILLES) – F. LETURCQ (HERMIES) – M.F. NAWROCKI (HERMIES) -

MM. A. CHAUSSOY (ACHIET-LE-GRAND) - G. POUILLAUDE (BANCOURT) - L. GABRELLE (BAPAUME) - Y. BONNERRE (BAPAUME) - D. REBOUT (CROISILLES) - E. BURDIK (FAVREUIL) - D. TABARY (FREMICOURT) - D. BASSEUX (LE SARS) - J.L. CAPON (LE TRANSLOY) - G. TRANNIN (LECHELLE) - D. DELEPLACE (LIGNY-THILLOY) - D. PORET (LIGNY-THILLOY) - J.F. DERCOURT (MARTINPUICH) - P. WELELE (MORVAL) - M. POUILLAUDE (NEUVILLE-BOURJONVAL) - J. DESCAMPS (RIENCOURT-LES-BAPAUME) - Ch. DAMBRINE (TRESCAULT) - Ch. HEMAR (VAULX-VRAUCOURT) -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléé par M. M. CANNONNE  
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. DITTE  
M. J.F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD  
M. P. WELELE, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. D'HOLLANDER

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD

**Objet : Demande de subvention DETR – Programmation 2015  
Montée des Usages du Numérique – Dotation des Ecoles**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la démarche de la collectivité dans le cadre de la montée en débit du territoire avec l'opération de déploiement de la fibre optique entre les répartiteurs téléphoniques et les armoires de commandes de chaque commune et la construction d'armoires de commande NRA-MED permettant de booster le débit des liaisons numériques jusqu'à 20 Mb.

Monsieur le Président précise qu'une fois cette première étape réalisée, de nouvelles étapes peuvent être envisagées pour permettre la montée en puissance des usages du numérique.

Monsieur le Président rappelle la réflexion menée avec l'Education Nationale pour déployer dans chaque classe du territoire un tableau numérique interactif pour les classes primaires et un écran numérique interactif pour les classes maternelles. Monsieur le Président précise que ce déploiement se fera sous la forme de dotations à chaque commune ou structure intercommunale compétente en matière scolaire.

Monsieur le Président présente le tableau financier de cette opération et propose de solliciter une subvention au titre de la programmation DETR 2015 :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
<u>Travaux (à détailler)</u>				
Accompagnement de l'e-Education afin de favoriser les nouvelles pratiques d'enseignement par le numérique et récréer le lien parents - enseignants. Dotation de classes primaires du territoire d'un Tableau Numérique Interactif et de classes maternelles du territoire d'un Ecran Numérique Interactif	207 965 €	- DETR	51 991 €	25 %
		- Etat (à détailler)		
		- Conseil général		
		- Conseil régional		
		- Europe - FEDER	83 186 €	40 %
		Autre (à détailler)		
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>207 965 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>135 177 €</b>	<b>65 %</b>
		- Fonds propre	72 788 €	35 %
		- Emprunts		
		- Crédit-bail		
		<b>Sous-total</b>	<b>72 788 €</b>	<b>35 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>207 965 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>207 965 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'opération de déploiement des tableaux numériques interactifs et écrans numériques interactifs dans les classes primaires et maternelles du territoire,
- d'approuver le tableau financier de cette opération et de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention dans le cadre de la programmation DETR 2015,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget de la collectivité établi au titre de l'exercice 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier de demande de subvention.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 05 Février 2015 et transmission en Préfecture le 05 Février 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 05 février 2015 et transmission en Préfecture le 05 Février 2015.

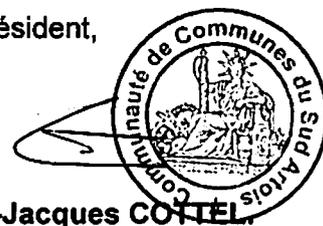
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2015- - 05/02/2015

DETR Montée Numérique